# COPIL Citoyen Stalingrad N°3 3 juillet 2023 à 18h30 au salon d'honneur de l'hôtel de ville COMPTE-RENDU

#### 1. Personnes présentes

Collège des habitants				
Sous collège « Cachin – Grands Champs »				
OUEDHANI Sami	Présent			
OUDMINE Moh	Présent			
PLAZA Sandra	Présente			
Sous collège « Bas-Pays »				
MAESTRI Éric	Absent			
GANTOU Stéphanie	Absente			
CANCAN Estelle	Absente			
Sous collège « Centre-ville – Gagarine »				
KHIDER Yassine	Absent			
NOULIN Léonie	Absente			
MEBARKI Smaïn	Présent			
Sous collège « Trois-Communes »				
GUYOT Alice	Absente			
PAPILLON Catherine	Présente			
SAURET Alexandre	Présent			
Collège des riverains				
DIMIKAS Hélène	Présente			
COURCOUX Laurent	Présent			
GORY Daouda	Absent			
SALLES Rodolphe – Association Quartier Libre	Présent			
Collège des clubs sportifs				
RUINEAU Colette (club d'athlétisme)	Présente			
RUINEAU Bernard (club d'athlétisme)	Présent			
URSULE Jean-Claude (Tennis Club de Romainville)	Présent			
LECURIEUX CLERVILLE Olivier (Tennis Club de Romainville)	Présent			
CHAPELLE Carinne (LJBR)	Présente			
BARBOTTE Gilles (LJBR)	Présent			
TAHRAOUI Mostefa (CAR Football)	Présent			
KISSI Ali (CAR Football)	Présent			
DJAFRI Farouk (FC Romainville)	Absent			
DENCHICHE Mohamed (FC Romainville)	Absent			

Les personnes présentes pour la collectivité sont : M. le Maire François Dechy, Marc Elfassy (Maire-adjoint – Transition écologique), Tony Laïdi (Maire-adjoint – Epanouissement et réussite de la jeunesse, sport), Flavien Kaid (Directeur de cabinet), , Oussama Miled-Rassas (Directrice générale adjointe – Département ville émancipatrice et solidaire), Timothée Bougy (Directeur jeunesse et sport), Isabelle Latappy (Directrice transition énergétique et patrimoine bâti), Laura Croisy (Architecte auprès du patrimoine bâti), Mélanie Vion (Chargée de mission démocratie locale), Rémi Nolosset (Stagiaire au Cabinet du Maire).

M. le Maire présente Mme Isabelle Latappy, nouvelle Directrice transition énergétique et patrimoine bâti, qui suivra notamment le projet du stade Stalingrad.

#### 2. Compte-rendu du COPIL n°2

Le compte-rendu a été relu et amendé des commentaires des personnes s'étant portées volontaires. Aucun autre commentaire n'est fait, le compte-rendu est donc validé et sera diffusé sur le site internet.

## 3. Présentation et échanges autour des différentes hypothèses d'aménagement modélisées

#### Présentation générale du travail réalisé par les services

7 hypothèses d'aménagement ont été modélisées sur la base des invariants, des besoins des clubs et des remarques des membres du COPIL faites lors des précédentes réunions. Ces hypothèses ne sont pas figées et certains éléments sont transposables.

Les nouveaux éléments intégrés sont :

- Le passage du second terrain de football en 60 x 100
- Un 3<sup>ème</sup> terrain de tennis couvert ;
- Une seconde tribune plus petite sur le 2ème terrain de football;
- Les aires de pétanque ;
- Le travail de porosité avec l'ex-parc communal;
- Des espaces de pratiques libres (pumptrack, skate-park, mur d'escalade);
- Une aire de jeux pour enfants ;
- Une buvette;
- Des espaces paysagers.

Les membres du COPIL sont invités à aller voir les 7 panneaux A0 exposés afin de prendre connaissance des hypothèses, d'échanger entre eux et avec les services.





#### 1ère réactions de chaque membre du COPIL

Le groupe revient ensuite en plénière et un tour de table est réalisé afin que chacun puisse s'exprimer. Chaque membre du COPIL remercie l'équipe pour la qualité du travail réalisé et la prise en compte des différentes demandes.

<u>Catherine Papillon</u>: les hypothèses répondent à beaucoup de demandes d'activités, notamment en ce qui concerne les pratiques libres. L'idée d'intégrer une aire de jeux est super. J'attire simplement l'attention pour que celle-ci ne soit pas à côté du parking.

> Scénario(s) privilégié(s) : non

<u>Alexandre Sauret</u>: j'ai fait des recherches sur les archives avant l'inauguration du stade. Quand allonsnous parler de l'état du sol, de la présence de carrière et des injections qui seront nécessaires ? Je crains que cela n'augmente le budget. Il faut être attentif à ce point afin d'être sûr que nous pourrons bien concrétiser les hypothèses d'aménagement. La partie droite du parc appartient-il bien à la Ville et pouvons-nous étendre l'emprise à ce niveau ?

Scénario(s) privilégié(s) : non

Le terrain à droite appartient à la Région et le sol n'est pas en bon état. L'extension à ce niveau n'est ni possible ni souhaitable.

<u>Sandra Plaza</u>: je trouve très agréable d'utiliser l'ex-parc communal pour créer de la porosité. Je trouve cependant dommage de bétonner le stade paysage avec un skate-park. J'aimerai que les terrains de tennis soient tous à l'extérieur du gymnase afin de laisser la place à l'intérieur pour un mur d'escalade par exemple. De nombreux jeunes romainvillois serait intéressés, sachant qu'il n'y a pas de club aujourd'hui.

Scénario(s) privilégié(s) : option 1

Jean-Claude Ursule (Tennis Club): l'option 5 est la plus intéressante pour avoir les 3 cours en enfilade.

Scénario(s) privilégié(s) : option 5

<u>Olivier Lecurieux Clerville (Tennis Club)</u>: l'option 5 est effectivement la mieux car elle nous rapproche des autres terrains de tennis du complexe Milliat.

Scénario(s) privilégié(s) : option 5

<u>Ali Kissi (CAR Football)</u>: l'option 5 parait la plus complète car c'est celle qui intègre le plus les remarques de chacun.

Scénario(s) privilégié(s) : option 5

Mostefa Tahraoui (CAR Football): je rejoins Ali sur le fait que l'option 5 est la plus intéressante.

Scénario(s) privilégié(s) : option 5

<u>Carinne Chapelle (LBJR)</u>: nous nous positionnons plutôt sur les options 1 et 6 dans lesquelles l'aire de pétanque est positionnée à l'intérieur de l'emprise du stade. Car si nous sommes à l'extérieur, deviendrait-on régional ? La certitude de rester communale arriverait quand ? Nous aimerions en être sûres.

Scénario(s) privilégié(s) : options 1 et 6

L'extension sur le parc restera un foncier régional ou départemental. Une remise à plat complète de la gestion de la Corniche des Forts est prévue afin que la ville récupère un certain nombre de foncier soit pour l'euro symbolique, soit par convention long terme.

M. le Maire rassure la LBJR sur le fait que le club ne passera pas sous gestion régionale.

Gilles Barbotte (LBJR) : je me positionne également pour les options 1 et 6.

Scénario(s) privilégié(s) : options 1 et 6

<u>Hélène Dimikas</u>: nous pensions perdre beaucoup de choses par la présence de 2 terrains de foot et en fait nous en gagnons. Je ne suis pas partie prenante de clubs sportifs et n'est pas de préférence.

Scénario(s) privilégié(s) : non

<u>Moh Oudmine</u>: les options proposant une porosité avec le parc sont les plus intéressantes. Je mettrai cependant moins de places de parking et intégrerai un skate-park qui pourrait aussi accueillir des

rollers. L'intégration d'un mur d'escalade serait également bien. Je compte 3 entrées sur l'option 5, y en a-t-il d'autres prévues, notamment depuis le parc ?

Scénario(s) privilégié(s) : option 5

<u>Colette Ruineau (Club d'athlétisme)</u>: Pour m'entrainer dans ce stade depuis des années, je ne vois pas pourquoi garder le gymnase Rousseau, d'autant plus qu'il est plein d'amiante. Pour faire de l'écologie, ne serait-il pas mieux de reconstruire? En tant que présidente de club d'athlétisme, je vois que l'aire de poids a été oubliée, il est important d'en intégrer une. Les pratiquants de tennis qui viennent souvent le dimanche pourraient avoir un accès depuis la route tout en laissant le stade fermé. En effet, la majorité des stades alentours sont fermés le dimanche pour éviter les détériorations. Il serait également intéressant de déterminer un circuit de footing afin de permettre à tous de s'entrainer. L'ouverture sur le parc est une très bonne idée pour faire une liaison entre le sport et le loisir.

Scénario(s) privilégié(s) : options 6 et 7

Rodolphe Sallès: l'association Quartier Libre avait fait une proposition qui se rapproche beaucoup de l'option 3. Il est important de préciser que la réhabilitation d'un bâtiment peut se faire en ne gardant que la structure et en désamiantant. Le fait d'intégrer la pétanque à gauche et de la garder ouverte pourrait permettre d'utiliser l'espace comme une « place municipale ». L'option 3 permettrait également de garder le terrain de foot de gauche pendant les travaux.

Scénario(s) privilégié(s) : option 3

M. le Maire confirme que 2 terrains de foot doivent rester opérationnels pendant toute la durée des travaux, cela fait partie des contraintes.

<u>Smaïn Mébarki</u>: je suis guidé par l'idée de ne pas démolir le gymnase, de le garder pour en faire autre chose. L'option 1 est très intéressante du fait de la présence de toutes ces activités douces au bord de la rue.

Scénario(s) privilégié(s) : option 1

Laurent Courcoux: je suis favorable au maintien de la pétanque et du tennis à l'intérieur. Il est difficile de choisir une options car toutes ont du bon. Celles avec le petit terrain à gauche semblent les mieux pour le phasage des travaux. L'entrée sur Milliat est intéressante pour garder un espace arboré multifonctions en entrée du stade. L'option 5 est le moins intéressante car les terrains de tennis couperaient la porosité avec le parc du fait des grandes grilles qui les entourent. Je milite pour le maintien du gymnase par souci d'écologie, ce sera un gain manifeste dont nous pourrons nous féliciter à la fin du projet.

Scénario(s) privilégié(s) : option 3

<u>Sami Ouedhani</u>: l'option 1 est la plus intéressante car elle permettrait de contenter tout le monde, tout en réhabilitant le gymnase et en proposant le plus d'espaces verts pour permettre de respirer en ville. Un mur d'escalade est intéressant tout comme le fait de garder la maison du gardien pour en faire autre chose.

Scénario(s) privilégié(s) : option 1

Il est précisé que le pourcentage de pleine terre est indiqué sur chaque option et que l'option 1 n'est pas celle qui en a le plus.

<u>Intervention de Laurent Courcoux</u> : le delta sur les options vient surement de l'aire de pétanque qui est désimperméabilisé.

#### Aire de lancer de poids

Suite à la remarque que le CAR Athlétisme a transmis par mail après la tenue du COPIL, nous confirmons qu'une aire de lancer de poids répondant aux impératifs techniques de la FFA sera bien intégrée au programme.

#### Points de consensus

M. le Maire salue le travail des services ainsi que celui des membres du COPIL, leur conjugaison a permis d'étendre le champs des possibles.

De nombreux éléments font consensus au sein du COPIL :

- Le passage du second terrain de football en 60 x 100
- Le relogement de la LBJR (La joyeuse Boule Romainvilloise) au sein du projet (à l'intérieur de l'emprise ou côté parc)
- L'ouverture sur le parc
- L'intégration d'espaces de pratiques libres et d'un 3ème terrain de tennis couvert
- L'ajout d'une aire de jeux pour enfants
- L'intégration d'un parking de petite taille au sein du stade
- L'importance des espaces paysagers

#### Echange sur les points faisant débat

Il y a des points de dissensus concernant la réhabilitation du gymnase Rousseau ou la construction de nouveaux bâtiments. La réhabilitation d'un bâtiment ne permet pas uniquement de faire des économies d'énergie, il s'agit également de décarbonation. Le réemploi permet qui plus est de travailler sur l'image que l'on souhaite donner au futur stade Stalingrad.

Le fait de démolir et reconstruire nécessite de justifier une portance, là où une réhabilitation — avec un programme identique - pourrait permettre la conservation d'une charge existante. Ce point est particulièrement important dans le cas du stade Stalingrad étant donné la qualité du sol et la présence de carrières.

Les études et investigations complémentaires nous permettre d'orienter le projet pour une réhabilitation ou une reconstruction du gymnase Rousseau, avec des critères objectifs : environnementaux, techniques et financier. A noter cependant, que philosophiquement, garder des éléments construits fait partie d'un processus global vertueux.

Au-delà des questions écologique et financière, il existe également une tension entre nostalgie pour certains et répulsion pour d'autres. Il s'agit de travailler ensemble pour produire du commun.

<u>Intervention de Laurent Courcoux</u>: le mot amiante a fait peur pendant longtemps, ce qui doit notamment créer de la tension. Peut-on avoir plus d'informations sur ce point ?

Les diagnostics existants ne font pas état de la présence d'amiante. Un diagnostic approfondi avant travaux devra être réalisé pour confirmer cette absence d'amiante. Il faut garder à l'esprit que le désamiantage est possible.

<u>Intervention de Colette Ruineau (Club d'athlétisme)</u>: qu'en est-il de la réflexion sur la fermeture de l'avenue Stalingrad aux voitures ?

<u>Intervention de Laurent Courcoux</u>: une discussion plus large devrait être organisée à l'échelle du quartier sur le sujet de la circulation. Il faut reconnaître que la place de la voiture doit être remise en question.

La circulation, le stationnement et les mobilités douces seront des éléments essentiels qui feront partie des réflexions du COPIL dans les mois à venir. La priorité est aujourd'hui d'arrêter un programme de synthèse pour lancer le concours à la rentrée 2023. Les usages seront à peaufiner dans un second temps.

Le phasage des travaux est un point important, afin de permettre notamment que les 2 terrains de football soient terminés avant que celui de Guimier ne soit cédé. Il s'agit également d'optimiser le maintien des activités pendant les travaux. Le maintien de l'emplacement actuel du terrain de foot permet un phasage plus simple (options 3, 6 et 7).

<u>Intervention de Sandra Plaza</u>: il faudrait intégrer un parking vélo. Si la rue est rendue piétonne, il serait possible de le placer sur l'espace public devant le stade.

<u>Intervention de Moh Oudmine</u> : il faudrait prévoir des parkings vélo à toutes les entrées, cela serait plus logique.

<u>Intervention de Catherine Papillon</u> : concernant le skate-park, celui du parc Montreau est en partie bétonné mais bien intégré au paysage

<u>Intervention de Rodolphe Sallès</u>: l'installation de Montreau est un pumptrack qui a l'avantage de permettre la pratique du skate et du vélo. Ce type d'éléments permet la pratique d'activités mixtes et même l'accès PMR - Personnes à Mobilité Réduite (voir le pumtrack de Pessac).

<u>Intervention de Laurent Courcoux</u>: qu'en est-il du skate-park de Pantin (avenue Gaston Roussel)? Il y en avait bien un mais cet espace est aujourd'hui très sécurisé à la suite de l'évacuation de migrants qui s'étaient installés sur le site. Nous n'avons pas d'autre information à ce sujet.

<u>Intervention de Colette Ruineau (Club d'athlétisme)</u>: concernant le mur d'escalade, je signale qu'il y en a à La Sapinière mais que très peu de monde s'en sert. Est-ce une bonne idée d'en proposer un autre au sein du stade Stalingrad?

<u>Intervention de Sandra Plaza</u>: tout à fait, il faudrait plutôt proposer de l'escalade en club à l'intérieur pour que les murs restent en bon état.

<u>Intervention de Laurent Courcoux</u>: les structures de La Sapinière sont pour le jeu, pas pour l'escalade. Quand les clubs gèrent, les structures sont entretenues. Il existe des salles à Pantin, mais elles sont privées. Un espace d'escalade public manque.

#### 4. Les prochaines étapes

#### Présentation des grandes étapes à venir

La prochaine étape consistera en la formalisation du compte-rendu de ce COPIL faisant état des nombreux consensus et quelques dissensus ayant été exprimés. Il fera l'objet d'une relecture par les volontaires comme à chaque fois avant d'être publié.

Les services travailleront cet été en lien avec le programmiste afin de lancer toutes les investigations nécessaires. Les résultats seront confrontés aux avis émis par les membres du COPIL. Si à la suite de ce travail un certain nombre de questions se posent, la municipalité se donne la possibilité de contacter les membres du COPIL d'ici la rentrée.

Il est compliqué de se prononcer pour l'instant sur le scénario d'atterrissage, car cela dépendra des résultats des différentes investigations techniques :

- Si un seul scénario coche toutes les cases (avis du COPIL, contraintes techniques, financières et juridiques), celui-ci sera présenté en Bureau Municipal début septembre. La restitution de l'avis du Bureau Municipal ainsi que des investigations techniques fera l'objet d'un COPIL dans la foulée.
- Si en revanche plusieurs scénarios répondent aux différentes problématiques, le COPIL sera à nouveau rassemblé afin de donner un avis sur le scénario final qui sera présenté en Bureau Municipal.

Une nouvelle proposition d'articulation entre le jury de concours et le COPIL est proposée. Il s'agirait d'organiser une présentation entre les 2 étapes du jury afin de permettre aux membres de prendre connaissance de l'analyse des offres (anonymisées) par les services techniques, puis de donner leur avis. Celui-ci serait transmis au jury lors de la seconde étape de sélection, qui pourrait à son tour le prendre en compte.

<u>Intervention de Smaïn Mébarki</u>: Le COPIL pourra-t-il se réunir avant le lancement du concours d'architectes ?

Le concours sera basé sur un scénario d'aménagement qui devra répondre d'une part à l'avis du COPIL et d'autre part aux contraintes techniques, juridiques et financières.

Si un seul scénario y répond, le COPIL sera réuni afin de restituer le choix opéré. Si plusieurs scénarios y répondent, le COPIL sera réuni en septembre avant le choix final.

<u>Intervention de Smaïn Mébarki</u>: En relisant mes notes écrites, je vois que lors du 1er COPIL, le 11 mai 2023, le Maire avait dit que des membres du COPIL feraient partie du jury, qu'en est-il? Le plus logique serait d'avoir un représentant par collège, soit 3 personnes.

La proposition d'articulation ne vient pas remplacer la possibilité d'avoir des membres du COPIL dans le jury de concours. Il s'agit d'un élément en plus afin que les membres du jury aient l'avis du COPIL dans son intégralité et pas uniquement de 1 ou 2 membre(s) qui ne saurai(en)t représenter la diversité des avis.

M. le Maire s'interroge cependant sur l'opportunité de donner une voix délibérative à des membres du COPIL, d'autant plus qu'avec cette nouvelle articulation, chacun pourra donner son avis, y compris sur les esquisses des 3 candidats retenus. Associer des membres dans un processus de décision peut les mettre dans une position complexe, même si jury est un organe consultatif et que la décision finale revient au Maire. La richesse et la diversité des points de vue est difficile à réduire à 2 ou 3 personnes. Une autre possibilité serait de désigner un représentant du COPIL qui serait garant de la procédure plutôt que de l'avis en tant que tel.

Il est proposé de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain COPIL.

<u>Intervention de Rodolphe Sallès</u> : le conflit d'intérêt est effectivement possible

<u>Intervention d'Hélène Dimikas</u>: le concours portera sur les équipements au sein de l'emprise du stade, mais les questions de circulation des flux et de parking aux alentours en feront-elles partie ?

Ces point sont à statuer. Il est possible soit de définir une emprise stricte soit d'ouvrir des pistes de réflexion afin de prendre en compte les différentes potentialités d'ouverture. Cela permettrait d'avoir ces questions périphériques intégrées à la réflexion.

<u>Intervention de Moh Oudmine</u> : lors du lancement du concours, demande-t-on aux candidats de répondre à plusieurs scénarios ou à un seul en fonction des études à venir ?

Le procédure de concours est très encadrée. Les candidats doivent être jugés sur des bases équitables et justes afin de pouvoir les classer. Des orientations structurantes devront donc être prises dans les mois à venir.

<u>Intervention de Moh Oudmine</u>: Dans ce cas-là, à quel moment et comment est arrêté le scénario final? Des études doivent être réalisées sur l'existant. Il y a par ailleurs des problématiques financières, écologiques et techniques, qui une fois rassemblées peuvent aboutir à des non-choix parmi les hypothèses d'aménagement modélisées.

Nous pouvons organiser un COPIL à la rentrée même si un seul scénario semble répondre à toutes les problématiques afin d'avoir un dernier temps d'échange avant le lancement du concours. Le cahier des charges ne pourra cependant pas être diffusé pour des raisons juridiques.

<u>Intervention de Laurent Courcoux</u>: merci pour cette décision car nous étions face à un non-choix au dernier COPIL et avons finalement trouvé d'autres solutions en discutant tous ensemble.

Il est donc proposé d'organiser un COPIL au moment du Bureau Municipal de la rentrée, qui ne sera pas une réunion de ratification. Si des questions se font jour d'ici là, il en sera fait part aux membres, ce qui permettra d'avoir des contributions plus efficaces en septembre.

<u>Intervention de Carinne Chapelle (LBJR)</u>: mais si au final nous ne sommes pas d'accord avec le programme retenu, comment fait-on?

C'est le principe de la démocratie : chacun s'exprime et il revient ensuite aux élus du suffrage universel de faire des choix que la municipalité doit assumer. Le consensus est bien sûr ce vers quoi nous souhaitons tendre.

Le projet n'est qu'à son début, les membres du COPIL ont aujourd'hui une expertise d'usages qui va leur permettre d'accompagner le projet. Il faut garder l'esprit ouvert aux autres expertises qui vont s'ajouter au fur à mesure et permettront au projet d'évoluer et de s'affiner.

Le choix final sera bien politique, mais le Maire assure qu'il n'y aura pas de scénario où la pétanque disparaitrait. Il faut laisser le temps aux services de travailler les aspects techniques. Si un arbitrage est nécessaire, M. le Maire s'engage à échanger avec le COPIL à la rentrée.

<u>Intervention de Carinne Chapelle (LBJR)</u>: nous ne comprenons pas pourquoi les aires de pétanque sont déplacées à l'extérieur du stade, mais que par ailleurs un skate-park qui ne faisait pas partie des invariant, est intégré à l'intérieur.

<u>Intervention de Catherine Papillon</u>: la pratique libre n'a pas d'invariant en soi étant donné qu'aucune association sportive ne les représente, mais c'est une bonne chose de pouvoir les intégrer au programme.

Le fait d'utiliser la grande allée de l'ex-parc communal pour en faire une aire de pétanque bien équipée permettrait de transformer cet espace aujourd'hui laissé à l'abandon, alors qu'il a un haut potentiel, aussi bien en termes d'espace, que de positionnement, de paysage ou encore de porosité entre les pratiques sportives et celles de loisir.

Il est rappelé que le relogement de l'association LBJR au sein du projet ne faisait pas partie des invariants initiaux, mais qu'il a été intégré à la suite des échanges du COPIL 2.

Même si chacun défend ses intérêts, cela n'a pas empêché les membres d'échanger et de faire émerger de nouvelles options. Le stade Stalingrad s'oriente aujourd'hui vers un projet respectant les enjeux écologiques, les besoins des clubs tout en proposant de nouvelles activités répondant aux demandes des habitants. Le choix politique sera fait dans l'objectif de l'intérêt général, tous les sports seront défendus.

#### Décision à la suite des échanges

Afin de prendre en compte les remarques des membres du COPIL, le calendrier proposé jusqu'à la désignation du lauréat du concours est le suivant :

- Réalisation des études techniques et travail des services avec le programmiste : été
   2023 ;
- <u>COPIL n°4</u> / Présentation des résultats de ce travail et du/des scénario(s) y répondant le(s) mieux : 27.09.2023 ;
- Présentation du programme retenu en Bureau Municipal : courant octobre 2023 ;
- Lancement du concours : début novembre 2023 ;
- Réception et sélection des candidatures : 4ème trimestre 2023 ;
- Réception des esquisses + analyse par les services techniques : avril 2024;
- COPIL n°5 / Présentation des offres et d'une première analyse : fin mars 2024 ;
- Avis du jury : mi-juin 2024 ;
- Attribution du marché : mi-juin 2024 ;

#### 5. Questions / remarques reçues avant le COPIL

M. le Maire répond ensuite à une liste de 12 questions reçues de la part de Laurent Courcoux et de Rodolphe Sallès pour l'association Quartier Libre.

➤ QUESTION 1: Lors du dernier COPIL, il a été acté que l'association de pétanque ne disposerait pas d'équipement spécifique au sein du complexe. De même, aucun équipement de pratique libre demandé n'a gagné le statut d'invariant du cahier des charges architectural. La mairie propose, en revanche, que les terrains de pétanque et les pratiques libres soient intégrées au parc de la corniche des forts. Si, d'aventure, cette solution était retenue, la mairie peut-elle formuler des garanties précises quant à la relocalisation de ces activités sur le parc de la Corniche des Forts ? Quelle surface, quel délai, quel budget ?

Remarque: Aujourd'hui, il n'est nul besoin d'un parcours de course ou de trail pour que les coureurs expérimentés pratiquent dans le parc de la Corniche des Forts. En revanche, une piste plate au sein d'un complexe sportif est bien plus sécurisante et facile d'accès pour les débutant.e.s et personnes en rééducation musculaire par exemple.

Toutes les esquisses proposées intègrent les aménagements liés à la pétanque, soit sur le parc (grâce au travail de porosité), soit sur le complexe sportif. Ils sont donc bien pris en compte au même titre que les autres éléments intégrés.

Les pratiques libres ont quant à elles une place de choix sur chacune des hypothèses présentées.

➤ QUESTION 2: Il a été dit au COPIL que « les terrains [de football] pourraient être plus petits tout en respectant les normes de la fédération. Ce n'est pas une obligation qu'ils fassent cette taille pour être réglementaires (comme aux Lilas par exemple). » L'implantation de deux terrains de football de grande dimension sur Stalingrad provient d'une recherche infructueuse concernant la relocalisation du terrain de Guimier du fait d'un manque de foncier municipal. Cette recherche avait comme hypothèse la recherche d'un terrain de 12 000 m² correspondant à un terrain 65x108, aux vestiaires adjacents, aux bureaux de la direction des sports, une tribune, une piste d'athlétisme, et une salle de réception. Suite à la révision des invariants du projet Stalingrad (diminution de la taille des terrains de football), est-il possible de revoir, à la baisse, la surface de foncier recherchée pour la relocalisation du terrain de Guimier afin d'aider à trouver un endroit plus proche du quartier des 3 communes ?

Comme expliqué lors du 1er COPIL, la ville n'a plus de foncier disponible. La diminution éventuelle de la taille des terrains de football de quelques mètres ne change donc pas le fait que le terrain Guimier doive être relocalisé au sein du stade Stalingrad. La réalisation de deux terrains de foot fait clairement partie des invariants depuis le début de la démarche de ce COPIL.

QUESTION 3: Il a été dit au COPIL que « d'autres projets sont en cours par ailleurs. Le stade Stalingrad est un projet parmi d'autres dans le cadre du développement d'équipements sportifs à Romainville. » Pouvez-vous nous détailler les projets municipaux qui permettront d'obtenir une équivalence aux trois terrains de pratique de plein air tels que nous les avons aujourd'hui (deux terrains sur Stalingrad et un terrain sur Guimier)?

Les projets à venir sont principalement :

- Gymnase aux Bas-Pays (entre 1000 et 1500 m<sup>2</sup>)
- City stade Gagarine

#### On peut y ajouter:

- Eventuel Pole Tir aux 3 Communes à horizon 2028
- Rénovation du complexe Guimier.

<u>Intervention de Laurent Courcoux</u>: il y a donc bien un terrain de football en moins, puisqu'il y en a actuellement 2 au sein du stade Stalingrad.

Seuls 2 terrains sont aujourd'hui utilisés pour la pratique du football (1 à Guimier et 1 à Stalingrad), ce à quoi nous arriverons en construisant deux terrains à Stalingrad. Le troisième terrain cité est utilisé à ce jour pour les pratiques libres et la pétanque qui sont prises en compte dans les esquisses proposées et bénéficieront d'espaces dédiés.

Il est rappelé que le périmètre de ce COPIL est la rénovation du stade Stalingrad.

➤ QUESTION 4: Au sujet de la parité femmes-hommes sur le futur complexe sportif, il a été dit qu' « il s'agit d'un élément prioritaire pour ce projet et pour la Municipalité.» Or, même si les clubs de football font beaucoup d'effort pour promouvoir les pratiques féminines, l'incorporation d'une équipe de football supplémentaire dans le projet du nouveau complexe va immanquablement faire pencher la balance en faveur des hommes. D'autre part, nous savons que les clubs de pétanque, de tennis et les autres associations sportives ont un ratio femmes-hommes plus favorable que les clubs de football. Pourtant, les invariants présentés les repoussent hors du stade Stalingrad. Au-delà du travail pour l'égalité réelle mené au sein des associations existantes, la place des femmes au sein d'un équipement public dépend fortement des activités favorisées dans le cahier des charges de conception. Aussi, les services techniques pourront-ils produire, lorsque les faisabilités seront esquissées et avant la validation du cahier des charges architectural, une évaluation du ratio femmes-hommes du futur complexe, basé sur les ratios actuels des clubs et associations?

La direction des Sports a produit une évaluation de ce type, on observe un taux de féminisation de 15,78% en additionnant les 5 clubs existants. A l'heure actuelle sur le stade Stalingrad (et donc sans compter le FCR) on observe un taux de féminisation de 20,5%. Pour autant nous devons assurer la pratique de tous les sports et pour cela garantir l'équipement nécessaire, en respectant nos invariants.

Evaluation du ratio femmes-hommes du futur complexe, basé sur les ratios actuels des clubs et associations :

Club	Adhérents	Femmes	Féminisation (taux)
CAR Athlétisme	146	65	46%
CAR Football	362	2	1%
Football club de Romainville (FCR)	600	51	8,5%
La Joyeuse Boule Romainvilloise	64	17	26%
Tennis club de Romainville	355	106	30%
TOTAL	1527	241	15,78%

La faible féminisation des clubs sportifs est un fait national que nous retrouvons à Romainville. Les clubs sont cependant en progression sur ce point et il l'intégration de pratiques libres dans le stade Stalingrad permettra de donner une place plus important au public féminin.

➤ QUESTION 5 : Dans les invariants présentés, la liste des équipements sportifs demandés par les associations sportives est très longue. En analysant les esquisses faites par les services de la mairie, nous comptons 15% de pleine terre uniquement. 17% de l'espace sera très faiblement végétalisée sur une surface désimperméabilisée (pavages disjoints ou stabilisé gravillonné) permettant une circulation piétonne et/ou routière forte. Les 68% restant seront entièrement réalisés en synthétiques, bitumés ou bétonnés. Est-ce que la surface de pleine terre et d'espaces significativement arborés sera mis en cohérence avec la volonté affichée par la mairie de

proposer une réalisation écologique exemplaire anticipant les problématiques liées au réchauffement climatique ?

Les services ont travaillé à plusieurs options d'aménagement proposant une porosité avec l'ancien parc communal. Ces hypothèses permettent d'y positionner éventuellement l'espace pétanque et ainsi de récupérer des espaces paysagers au sein du périmètre du stade. Une projection de la part de pleine terre est indiquée sur chaque option présentée.

➤ QUESTION 6: Il a été dit au dernier COPIL que « ce projet devra répondre à plusieurs défis et invariants. Il s'agira notamment de préserver un maximum d'arbres et de maximiser les espaces naturels. Ces points seront au cœur du travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue à l'issue du concours. » Il est important de dire que le cahier des charge est défini par le maître d'ouvrage (la ville et, par son intermédiaire, les citoyen.ne.s dans leur ensemble) et non pas par les architectes. Aussi, peut-on intégrer, dès à présent, un ratio minimal de pleine terre de 20% sans injection de béton pour laisser les racines des arbres se développer correctement? Peut-on, de plus, intégrer une volonté de ne couper aucun arbre et de procéder, le cas échéant, à la transplantation des sujets existants (en veillant à l'utilisation d'une technologie et d'un suivi dans le temps adéquat)?

Cela dépendra de l'option d'aménagement choisie, mais de prime abord nous pouvons d'ores et déjà dire que les arbres présents dans l'enceinte du stade devraient pouvoir être conservés. La municipalité s'engage à les préserver au maximum en fonction des résultats des études techniques.

QUESTION 7 : Contrairement à ce qu'il nous a été dit lors de la première réunion, l'étude de sol confirme que les sols sont « de compacité médiocre ». De plus, de « nombreux fontis » et une « carrière éboulée en zone Nord-Est » ont été repérés. Connaissant l'histoire du site et la lithologie du sous-sol de notre ville, cela n'est une surprise pour personne. La zone 1 semble plus défavorable pour l'implantation d'ouvrages pesants que la zone 2. Une zone d'incertitude, de par l'histoire du site, subsiste au centre du complexe. L'étude géotechnique préconise, de toute manière, de traiter en injection (de mortier et de coulis de ciment/sable/bentonite) l'ensemble du complexe pour stabiliser les sols. Les ouvrages « lourds » devront être fondés sur pieux jusqu'au sol portant (probablement entre 20 et 25 de profondeur en zone 2, potentiellement le double en zone 1). Ces ouvrages de fondation sont très coûteux, surtout lorsqu'ils sont faits dans des sols de carrières très fortement remodelés et possédant des vides internes. De plus, ils dégradent fortement la biodiversité dans le sol et peuvent, en témoigne les travaux d'injection de la Corniche des Forts, faire mourir les arbres par asphyxie racinaire. Aussi, tant pour le budget global que pour le caractère « paysager » du site, il semble nécessaire d'en limiter l'usage au strict minimum. Peut-on envisager, dès à présent, de ne pas injecter les sols qui seront laissés en pleine terre afin de conserver leur caractère vivant?

Nota : dans un souci d'économie de moyens et de budget, les ouvrages pesants seront plus favorablement placés en zone 2. Le gymnase Rousseau est, à ce titre, un exemple de bonne pratique.

L'injection des sols ne sera réalisée que si elle est nécessaire au programme sélectionné afin d'assurer la sécurité des constructions et des usagers. Le projet paysager pourra également être adapté en fonction de la qualité des sols.

QUESTION 8: Ce COPIL est, dans son intitulé, un comité de pilotage citoyen. Il est d'usage, en pilotage de projet, de faire des projections budgétaires avec quantification des risques financiers afférents. Nous alertons, ainsi, sur le fait que l'étude géotechnique fait apparaître un risque budgétaire certain quant aux injections, au comblement de la carrière et aux fondations profondes. Suivant les différentes options de conception (réemploi ou non des fondations

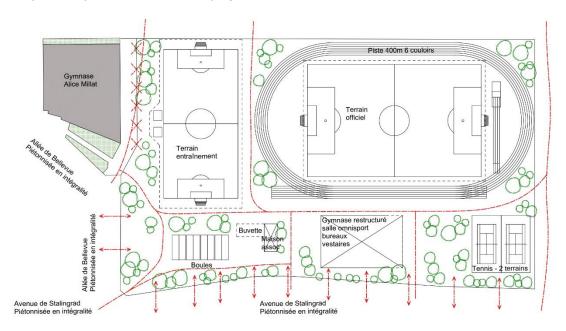
existantes de Rousseau, injection ou non de la totalité du complexe, localisation de la future direction des sports), le budget de projet et les risques seront différents. Or, les sommes engagées proviendront du budget de la commune, abondé par l'ensemble des citoyen.ne.s. A ce titre, pourrez-vous informer l'ensemble des citoyen.ne.s des budgets prévus pour chaque option de conception émanant du COPIL avec les risques budgétaires associés, notamment ceux liés aux aléas géotechniques ?

Les questions budgétaires ne font pas partie des sujets sur lesquels le COPIL a vocation à se pencher. Les études à venir nous permettront d'avoir plus d'éléments budgétaires que nous proposons de présenter au prochain COPIL. Associés aux éléments techniques et à l'avis du COPIL, ils permettront de réduire les scénarios et de construire l'arbitrage.

- QUESTION 9 : Nous aimerions, le plus possible, orienter le projet vers une réhabilitation, afin d'éviter au maximum l'impact écologique et budgétaire.
  - -> Conservation de la structure du gymnase Rousseau et réhabilitation, pour y accueillir les vestiaires, la salle omnisports, les bureaux... de même pour la petite maison située en face, pour y accueillir un local pétanque, associatif, une buvette...

Les échanges de ce jour ont permis à chacun de faire part de son avis sur ce point. Plusieurs hypothèses d'aménagement proposées répondent à ces attentes.

QUESTION 10: Proposition d'aménagement de Quartier Libre: Les terrains de foot, l'un serait aux dimension compétition 105x65, l'autre serait d'entraînement 45x90, ce qui libérerait de la place pour les installer dans cette disposition, et non en biais, et réintégrer la pétanque ainsi qu'une esplanade libre dans le projet



Cette proposition, bien qu'intéressante, ne répond pas aux invariants initiaux. Les 2 terrains doivent être de niveau R1, soit à minima 100 x 65. Les hypothèses modélisées par les services se rapprochent cependant de cette proposition.

QUESTION 11: La mairie souhaite favoriser les mobilités douces, mais ne semble pas prendre en compte les problèmes de circulation et de stationnement que va engendrer l'arrivée d'un 2° club de foot, en plus de l'arrivée du métro. En regard de la proposition de semi-piétonisation de l'impasse de l'avenue Stalingrad qui nous a été faite, nous souhaitons que la mairie prenne ses responsabilités en allant au bout de l'idée et qu'elle propose de semi-piétoniser l'ensemble de l'avenue de Stalingrad et de l'allée Bellevue. Nous demandons aussi d'installer un cédez-lepassage rue de la veuve Aublet à l'angle de l'allée Bellevue et une matérialisation cycliste contre-sens sur chaussée pour que les vélos puissent emprunter ce bout de sens interdit de façon sécurisé et prioritaire. Cela aurait pour conséquence d'obliger l'accès au stade par les mobilités douces et de recréer un cheminement doux entre la mairie et le stade.



C'est une proposition intéressante que nous transmettrons à la Direction voiries et mobilités douces qui s'occupe notamment de la réflexion sur le semi-piétonisation de l'avenue Stalingrad. La question générale de la circulation autour du stade pourra faire l'objet de débats dans le cadre du COPIL. Les questions de la circulation automobile, des mobilités douces et de la place des piétons ont vocation à être travaillées dans ce COPIL.

Nous vous invitons également à participer à la réunion publique sur le Grand Chemin organisée par Est Ensemble le 12 juillet à 18h30 à l'Hôtel de ville de Romainville.

QUESTION 12: Nous souhaitons poser une condition à la réalisation du terrain d'entraînement : Si jamais le FC Romainville restait à Guimier (ce qui est du domaine du possible) cet espace pourrait être repensé en pratique libre et espace arboré, type Pumptrack, Skate-park, escalade, piquenique.... Je vous mets le lien d'une réalisation à Pessac de ce genre d'espace, dans lequel peuvent être intégrer les personnes à mobilité réduite. Est-il possible de faire un cahier des charges à tiroirs pour l'appel d'offre et de poser la taille et l'affectation exacte du second terrain de football comme option ?

Le terrain de football ne pourra pas être maintenu à Guimier, la réalisation d'un second terrain au stade Stalingrad est donc nécessaire, c'est la raison pour laquelle elle a été intégrée aux invariants dès le début. La réalisation d'un cahier des charges à tiroirs ne serait donc pas utile. Des espaces de pratiques libres sont par ailleurs proposés dans les hypothèses d'aménagement modélisées.

<u>Les personnes se portant volontaires pour relire le compte-rendu de la réunion sont : Rodolphe Sallès, Sandra Plaza, Laurent Courcoux et Smaïn Mébarki.</u>

### ANNEXE : options d'aménagement modélisées par les services





